

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-222

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

Conditions tarifaires d'accès aux structures d'escalade de
l'Acclameur

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Direction Animation de la Cité

**Conditions tarifaires d'accès aux structures
d'escalade de l'Acclameur**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La SO SPACE, exploitant délégataire de l'Acclameur, a investi dans une structure d'escalade de type « bloc », qui permet d'augmenter les espaces de pratique d'escalade. Cette structure a été ouverte début 2016, son accès a été prévu aux tarifs votés par le Conseil municipal du 18 décembre 2015.

Les clubs d'escalade niortais (Club Alpin Français et Vertiges) bénéficient à ce jour d'un accès privilégié à la salle d'escalade « la Verticale » de l'Acclameur, à travers un forfait annuel d'un montant de 100 € pour l'accès au mur, de 130 € pour un accès au mur et au bloc, au choix des adhérents.

A compter du 1er septembre 2016, il conviendrait d'éviter un panachage de ces abonnements au sein de chaque club, qui impose au délégataire un suivi difficile à mettre en œuvre sur les créneaux réservés aux clubs.

Par ailleurs, il est proposé de donner un accès privilégié aux adhérents des clubs niortais d'escalade, en leur donnant la possibilité d'accéder à la SAE et au bloc, à titre individuel et en dehors des créneaux associatifs, au tarif réduit de 6,50 € pour les adultes, et 5,50 € pour les moins de 15 ans.

Il est donc proposé de faire évoluer les conditions tarifaires, en précisant que le choix de l'abonnement annuel doit concerner tous les adhérents, sans possibilité de panachage, et en introduisant un tarif distinct préférentiel d'accès aux structures d'escalade en dehors des créneaux associatifs pour les adhérents des clubs niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la grille tarifaire jointe en annexe.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

TARIFS STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE

SALLE LA VERTICALE DE L'ACCLAMEUR

Applicable le 1er septembre 2016

I. INDIVIDUELS			
	GRIMPE LIBRE	GRIMPE LIBRE + COURS (cours le mercredi et le samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT	270,00 €	320,00 €	370,00 €
NIORT			
QF 10 > 12	250,00 €	300,00 €	350,00 €
QF 7 > 9	170,00 €	210,00 €	250,00 €
QF 4 > 6	120,00 €	150,00 €	180,00 €
QF 1 > 3	90,00 €	110,00 €	130,00 €
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT	/	/	155,00€
NIORT			
QF 10 > 12	/	/	135,00 €
QF 7 > 9	/	/	100,00 €
QF 4 > 6	/	/	70,00 €
QF 1 > 3	/	/	50,00 €
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
à l'unité	7,50 €	7,00 €	9,00 €
par carnet de 10 tickets	65,00 €	55,00 €	75,00 €
II. GROUPES			
II.2 GROUPES avec encadrant SO SPACE		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
séances 1h30 (minimum 8 personnes, maximum 30)		12,00 €	15,00 €
II.2 GROUPES AUTONOMES			
minimum 15 personnes, créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)			
prix par personne jusque 9 créneaux			3,50 €
prix par personne à partir de 10 créneaux			2,50 €
III. CLUBS NIORTAIS			
prix par adhérent et par an avec accès à la SAE et au bloc, sans possibilité de panachage au sein du même club			130,00 €
prix par adhérent et par an avec accès à la SAE sans accès au bloc, sans possibilité de panachage au sein du même club			100,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			6,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			5,50 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile